

son peuple sa résolution. Ayant modernisé l'administration, le code, la justice, l'instruction, sans toutefois toucher aux principes traditionnels et fondamentaux sur lesquels est fondée l'autorité, sans rien renier de l'héritage de ses ancêtres, il crut le moment venu de donner à son pays figure tout à fait moderne en le dotant d'un Parlement.

« L'autocratisme était une nécessité historique ; cette ère fut remplie de labeurs, de résultats et de gloire... mais aujourd'hui, le temps de l'autocratisme est révolu pour le Monténégro ;... les peuples qui nous ont devancés dans la voie de la civilisation nous serviront d'exemple. Nous prendrons dans leur système politique toutes les améliorations justifiées par l'expérience et, par une application progressive, nous remédierons à ce qu'il pourrait y avoir d'imparfait dans nos coutumes patriarcales... Je veux, dans la plénitude de mon indépendance, vous accorder certains droits qui vous permettent de collaborer aux affaires de l'Etat. Je laisse à mes héritiers le soin d'en assurer le développement raisonnable selon l'exigence des temps. Les droits que je vous consens aujourd'hui ne dépassent pas une certaine limite, mais ils n'apporteront aucune déception aux espérances raisonnables ». (Discours du trône.)

En dehors de ces motifs d'ordre général, le prince n'a-t-il pas eu quelques raisons plus immédiates, plus personnelles aussi peut-être ? Bien qu'il n'ait pas communiqué ses idées de derrière la tête, serait-il téméraire d'essayer de les deviner ? On trouverait peut-être d'abord une question financière. La « modernisation » du Monténégro demande beaucoup de capitaux, et les banques prennent plus facilement un emprunt lorsqu'il est voté et garanti par un Parlement. N'y aurait-il pas, en outre, une raison d'intérêt politique ? Le Monténégro était le seul pays chrétien de la péninsule balkanique qui ne fût pas une monarchie constitution-